

## DÉCISION N° 478 / 2022

confiant mandat spécial à Madame Jacqueline SCHNEIDER

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

de confier mandat spécial à Madame Jacqueline Schneider, Conseillère métropolitaine pour participer à la cérémonie de remise des prix du Grand Prix des Maires RMC qui se déroulera le 23 novembre 2022 à Paris.

- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le **22 NOV. 2022**

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20221122-Decis478-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

